

Au SPIP de la Somme, déni de dialogue social, antennes locales abandonnées, manquements aux conditions minimales

d'hygiène et de sécurité des locaux : la CGT décrète l'état d'urgence

Au SPIP de la Somme, les « nouvelles techniques » de management qui semblent consister en la méprise du dialogue social et en l'apparente méconnaissance (néanmoins assumée) des conditions d'hygiène et de sécurité des locaux ne cessent de se multiplier.

Ainsi, alors que la CGT SPIP Somme n'a de cesse d'alerter et informer la hiérarchie locale sur ces manquements graves, rien ne bouge.

Les antennes d'Abbeville et de Péronne qui demeurent des antennes à part entière malgré la volonté discontinue, depuis 2009, de l'Administration (DAP, DISP de Lille, Direction du SPIP de la Somme) de les rayer de la carte, sont à nouveau laissées à l'abandon. Si les interventions de la Garde des Sceaux, sollicitée par la CGT SPIP, ont permis à l'antenne de Péronne d'obtenir de nouveaux locaux en juin 2015 et ainsi de la pérenniser, et à l'antenne d'Abbeville de voir créer un poste de personnel administratif (SA) en octobre 2014 et un poste de CPIP lors de la dernière CAP, les conditions de ces antennes sont une nouvelle fois alarmantes.

Cette situation ne nous étonne guère.

En effet, le 8 avril 2015, les OS représentatives du SPIP 80 sont reçues par Mme la DAP, M. le DISP de Lille et le M. le DFSPIP de la Somme.

Mme la DAP nous confirme la décision prise par la Garde Des Sceaux de maintenir les ALIP de Péronne et d' Abbeville.

Elle ajoute qu'elle considère que ce choix est une "connerie" (sic)!

M. le DISP de Lille acquiesce, non sans proférer, et ce en état de récidive, des propos méprisants à l'égard de la population de Péronne, qualifiant cette commune de "trou" (sic).

Ne doutons pas que Madame la Garde Des Sceaux établira un lien direct entre ces funestes allégations, qui ne font que révéler des intentions idéologiques visant à la destruction du service public de proximité, et la situation actuelle de ces deux ALIP.

Sur l'antenne d'Abbeville, le secrétaire administratif a obtenu une mutation et aucun personnel administratif ne sera ainsi affecté sur l'antenne à compter du 1er février 2016. Par ailleurs, si la création d'un poste de CPIP a été saluée lors de la dernière CAP de mobilité, la création d'un poste supplémentaire est indispensable. Actuellement, 3 CPIP assurent le suivi de 450 personnes. Rappelons qu'en 2009, 5 CPIP et un personnel administratif composaient cette antenne...

Sur l'antenne de Péronne, aucun personnel administratif n'est affecté. Deux pré-affectés composent l'antenne en parfaite autonomie malgré la présence de quatre titulaires à hauteur de 20% chacun. De plus, si le DISP de Lille et la Direction du SPIP de la Somme ont été contraints de trouver de nouveaux locaux, « fonctionnels » depuis juin 2015, ces locaux apparaissent inadaptés aux conditions d'hygiène et de sécurité minimales attendues pour un service public. Ainsi, aucun point d'eau potable n'est présent dans les locaux de l'antenne alors qu'un service public a l'obligation de mettre à disposition des agents et des usagers un point d'eau potable.

Alors même que le SPIP de la Somme peut distribuer des « tickets-service » aux personnes sans ressources ou connaissant des difficultés financières et/ou sociales leur permettant de subvenir aux besoins alimentaires de base, élément positif, la direction du SPIP de la Somme se montre quant à elle incapable de

permettre à ses agents et aux usagers d'accéder à l'eau potable dans ses propres locaux. Un appel aux dons permettant d'acheter des packs d'eau est il nécessaire pour pallier aux carences volontaires de l'administration ?

En cas d'inertie prolongée de la direction du SPIP de la Somme sur cette question, des actions symboliques seront menées.

Encore, l'armoire accueillant le serveur informatique est trop petite pour le serveur. Des troubles sonores permanents sont ainsi constatés (art R 232-8-1 du code du travail) et aucune aération des locaux n'est constatée malgré les textes (art R 4222-1 à R4222-26 du code du travail).

Malgré un signalement destiné à la hiérarchie et ainsi au CHSCT Départemental sur ces questions, aucune réponse n'y a été apportée quatre mois après....

La CGT SPIP Somme réclame également depuis deux ans une voiture de service pour l'antenne de Péronne de façon à ce que les CPIP puissent effectuer les missions de service public élémentaires notamment les VAD, ou une permanence délocalisée à Ham qui se situe à 26 Km et oblige les probationnaires à se rendre à Péronne alors qu'il n'y a pas de transport prévu entre ces deux bourgs. Bien entendu, ce véhicule peut être modeste, inutile d'avoir une 607 avec chauffeur, il s'agit d'argent public !!!! Ce véhicule sera affecté à des fins professionnelles et non personnelles .. cela va de soi."

Le dialogue social est au point mort. La Direction du SPIP de la Somme ne cesse, de façon volontaire, d'écarter les représentants du personnel de toute décision ou projet liés au service malgré les compétences dévolues au Comité Technique Départemental du SPIP en vertu de l'arrêté du 15 juin 2011.

Il est prévu qu'au CT soient examinées les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

C'est ainsi que doivent y être examinées les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux méthodes de travail, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail de l'administration, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail...

Or, au sein du SPIP de la Somme, le DFSPIP semble ignorer ou écarter ce texte. Des projets de service, réorganisations de service, fiches de poste..etc sont systématiquement étudiés en ...Réunion de Service ou directement adressés aux agents, sans information préalable des représentants du personnel ou présentation en CT.

Monsieur le DFSPIP, vous ne pouvez vous affranchir des règles de dialogue social et des règles fixant les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux.

Cette négation traduit tout le mépris que vous semblez avoir envers les représentants du personnel du service que vous dirigez, mais aussi envers vos agents en les exposant volontairement à des risques psycho-sociaux.

Il est urgent que la Direction du SPIP de la Somme assume ses responsabilités et s'empare, de façon effective, des problèmes que rencontrent les antennes de la Somme. M. le DISP de Lille, ne vous déplaise Péronne existe. L'inertie ne peut plus durer.

La CGT SPIP Somme ne se résignera pas et saura démontrer sa détermination dans la défense du service public et de l'intérêt de ses agents.

CGT SPIP de la Somme, le 13 janvier 2016